



Comité technique « lien ville /hôpital »

Réunion Comité technique 25/04/2019

Ordre du jour

Réseau régional des pharmaciens d'officine vigilants Rétrocession Déploiement de la pharmacie clinique Télésurveillance des patients sous AVK Télésurveillance des patients sous chimiothérapies anticancéreuses Médicaments biologiques similaires Modalités d'intervention des prestataires à domicile, pertinence des perfusions

Réseau régional des pharmaciens d'officine vigilants

Objectifs

- Renforcer le rôle de sentinelle des pharmaciens d'officine dans la pharmacovigilance mais aussi les autres vigilances (addictovigilance, matériovigilance, cosmétovigilance...);
- Créer un réseau d'échanges autour des évènements indésirables et proposer dans ce cadre de participer à des partages d'expériences, réunions d'informations, enquêtes;
- Apporter des outils adaptés pour :
 - identifier et déclarer facilement tout événement indésirable en lien avec les différentes vigilances ;
 - répondre aux problématiques rencontrées au quotidien ;
 - donner des informations fiables sur le médicament et son bon usage ;
- ⇒ Valorisation du pharmacien d'officine en tant qu'expert du médicament au cœ parcours de soins.

□ Difficulté/propositions

- Mobilisation des pharmaciens d'officine lors des 7 soirées d'information
- Echanges réguliers sur des sujets d'actualité « quoi de neuf » en présentiel + webconférence? Relai via les différents canaux / réseaux

Ex. de 2 enquêtes « flash » en HDF

1^{ère} enquête

Thème : le conseil officinal des antalgiques oraux

- Résultat : Très majoritairement, le premier conseil officinal dans l'antalgie est le paracétamol. Cependant, cette étude révèle le besoin d'harmoniser au sein d'une même équipe officinale le conseil autour des antalgiques oraux.
- Action: l'URPS vous aide à respecter les bonnes pratiques de conseil du paracétamol et de l'ibuprofène, en créant deux cartes mémos, à remettre à vos patients. Vous trouverez dans cette Lettre 10 exemplaires de chaque carte; si vous souhaitez vous en procurer davantage, n'hésitez pas à nous contacter.



Objectif : décrire les pratiques de délivrance et de conseil autour des antalgiques oraux obtenus sans ordonnance

Enquête en ligne, sur 3 mois

Taux de retour : 44,3 %

Que retenir?

- Nécessité d'harmonisation du conseil autour des antalgiques oraux au sein de l'équipe officinale
- 1^{er} antalgique délivré = paracétamol
- Respect des bonnes pratiques de conseil (posologie)

Outils créés à la suite

Cartes remises lors de la délivrance d'ibuprofène et de paracétamol Posologies, durées de traitements, mises en garde et les noms des spécialités en contenant

Ex. de 2 enquêtes « flash » en HDF

2^{ème} enquête: en cours

Thème : la dispensation des antiépileptiques chez l'adulte et l'enfant.

- Quels profils de patients ?
- Quels parcours de soins?
- Quelles pratiques officinales?

Les pharmacies qui auront répondu à cette enquête et qui auront donné leur accord se verront ensuite proposer de suivre une formation d'une demi-journée dont le format prévisionnel sera le suivant :

- Une partie dédiée à la pharmacovigilance
- et une partie sur les antiépileptiques et la mise en place d'entretiens en officine

Suite à cette formation, une expérimentation sera lancée sur la mise en place de ces entretiens en officine (maximum six mois), qui aura pour objectif premier d'améliorer la sécurité de l'utilisation des antiépileptiques.

L'un des objectifs de ce projet est également de mettre en exergue le rôle précieux du pharmacien dans cette fonction de conseil et de bon usage de ces traitements.

Cette phase sera indemnisée par l'URPS Pharmaciens, soucieuse de valoriser le rôle du pharmacien d'officine.



Vous souhaitez participer à cette enquête ? Rendez-vous à cette adresse : www.sphinxdeclic.com/d/s/f2w8ty ou flashez le QR code

Objectifs:

- état des lieux des profils des patients sous antiépileptiques en particulier les femmes en âge de procréer,
- leur parcours de soins
- identifier les pratiques officinales lors de la délivrance
- mise en place d'entretiens approfondis avec les patients à l'officine selon l'intérêt de chacun (journée de formation)

Enquête en ligne, sur 3 mois, en cours

Rétrocession

Ш	Une boite à outils dédiée sur le <u>site de l'OMéDIT</u>
	☐ Fiches conseils / bon usage des médicaments rétrocédables (56 fiches PDS + patients)
	☐ Coordonnées des Pharmacies à Usage Intérieur
	Affiches rétrocession à destination des patients « un circuit particulier pour obtenir certains médicaments"
	☐ Recommandations régionales
	Procédure pour la dispensation d'un traitement pour une durée supérieure à 1 mois pour un départ à l'étranger + Affiche à destination des patients
	Préconisations régionales relatives aux préparations magistrales en rétrocession
	Préconisations régionales sur l'unité de dispensation en rétrocession
	Formalisation de l'entretien pharmaceutique DMF
	Fiche de liaison hôpital <-> ville pour patient avec traitement de rétrocession : souhait d'identifier 1 officinal volontaire / fiche avec le GT

Fiches rétrocession et bien d'autres (Chimio orales) ...

Phenélzine - Nardil®

Sultiame - Ospolot®

Immuseven®

Hypertension artérielle pulmonaire

Ambrisentan - Volibris®

Bosentan - Tracleer®

Epoprosténol - Veletri®

Riociguat - Adempas®

Selexipag - Uptravi®

Sildénafil - Revatio®

Tadalafil - Adcirca®

Tréprostinil - Remodulin®

Facteurs VIII de la coagulation

Advate®

Elocta®

Helixate[®]

Kovaltry[®]

Novoeight®

Nuwiq[®]

Refacto®

Autorisation Temporaire d'Utilisation

Acétate d'hydroxocobalamine - Dodecavit®

Amikacine liposomale - Arikayce®

Baclofène - Lioresal®

Béthanécol - Myocholine®

Chlorméthine - Ledaga®

Cyclosérine

Dronabinol - Marinol®

Gabapentine - Neurontin®

Hydrate de chloral - Nervifene®

Idébénone - Mnesis®

Levamisole - Elmisol®

Lorazepam

Lorlatinib

Miltéfosine - Impavido®

Natamycine - Natacyn®

Nitazoxanide - Alinia®

Paromomycine - Humatin®

Physostigmine - Anticholium®

Pyridostigmine - Mestinon®

Ubidecarenone - Decorenone®

Facteurs IX de la coagulation

En cours





Accompagnement au déploiement de la pharmacie clinique

Tous partageant les mêmes objectifs

- Maîtriser l'iatrogénie médicamenteuse et promouvoir le bon usage des produits de santé (2ème complication la plus fréquente survenant lors d'hospitalisation)
- Sécuriser la prise en charge médicamenteuse aux points de transition (continuité intra/extra structures, ville-hôpital-ville)
- Améliorer la pertinence et l'efficience de l'acte de prescription et des stratégies thérapeutiques notamment en sortie d'hospitalisation
- Accompagner le patient et/ou son entourage visant à le/les rendre plus autonome(s) dans la prise en charge de son traitement
- Maîtriser les dépenses de santé notamment sur les prescriptions de sortie

Accompagnement au déploiement de la pharmacie clinique

Des outils et des formations

- → GT Pharmacie clinique / Outils de priorisation :
 - Guide d'utilisation des outils
 - Grille de priorisation par service
 - Liste des critères de priorisation
 - pour détecter les patients à risque



- → Formations régionales OPTIPHARM -Bilan partagé de médication / DPC
 - OPTImisation PHARMaceutique des thérapeutiques chez la personne âgée à l'aide du Bilan Partagé de Médication
- → Formations régionales sur la conciliation médicamenteuse : préparateurs/IDE et pharmaciens
 - 24 et 25 avril sur Rouen et Caen (préparateurs) 6 juin pour pharmaciens

C'EST QUOI ?

conciliation des traitements médicamenteux du patient est une enquête réalisée par l'équipe pharmaceutique de l'hôpital qui permet de recueillir la liste des médicaments que vous prenez à la maison. Cela va permettre de réaliser un bilan médicamenteux avec le médecin qui s'occupe de vous pendant votre hospitalisation.

Pourquoi?

La conciliation a pour but de prévenir le risque d'effet indésirable médicamenteux en facilitant les transmissions d'informations entre la ville et l'hôpital.

COMMENT PUIS JE AIDER À LA CONCILIATION ?



Lorsque vous voyez un professionnel de santé, communiquez-lui la liste complète de vos médicaments ainsi que vos dernières ordonnances.

Demander à votre pharmacien de faire ouvrir votre Dossier PHARMACEUTIQUE!



Il s'agit d'un dossier informatique sécurisé créé par votre pharmacien avec votre accord. Il recense les médicaments qui vous ont été délivrés au cours des 4 derniers mois, ainsi que les traitements et prises en cours.

www.omedit-normandie.fr

Coordonnées de votre établissement de santé :

LA CONCILIATION **DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX DU PATIENT**



omed t

A L'ENTRÉE :



Entretien avec le pharmacien ou un autre professionnel de santé de l'hôpital: Que prenez vous comme médicaments ?

Enquête sur votre prise de médicaments à domicile entretien avec votre pharmacien d'officine, votre médecin traitant, consultation du dossier pharmaceutique...



Réalisation d'un bilan médicamenteux par le pharmacien de l'hôpital qui est transmis au médecin du service de soins





A LA SORTIE:





pharmacien de l'hôpital Voici ce qui a changé dans votre traitement.



Elaboration d'un plan de prise pour vous aider à mieux comprendre quand prendre vos médicaments.

Envoi d'un courrier à votre pharmacien d'officine et votre médecin traitant résumant toutes les modifications de traitement.

santé mettent en place une priorisation des patients les plus à risques pour lesquels il faut réaliser une activité de conciliation. Celle-ci se base sur des critères de risque iatrogénique. Ex : personnes âgées, prises d'anticoagulants oraux, insuffisants rénaux...

Et en ville?

Le pharmacien d'officine est au centre du parcours de soins médicamenteux. C'est lui qui connaît au mieux ce que prend le patient. Cette connaissance facilite la conciliation des patients lors d'une hospitalisation.

La conciliation des traitements médicamenteux réalisée à l'hôpital va permettre au pharmacien d'officine, par la transmission du bilan médicamenteux de suivre les évolutions de traitement lors de la sortie du patient.



Contacts Etablissement de santé :

MÉDICAMENTEUX À L'HÔPITAL

LA CONCILIATION DES

TRAITEMENTS

GUIDE À DESTINATION DES PHARMACIENS D'OFFICINE

Pour en savoir plus :

- > SFPC. Fiche mémo : Préconisations pour la pratique de conciliation des traitements médicamenteux. Décembre 2015. > HAS, Guide: Mettre en œuvre la
- conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé. Février 2018

Contacts: www.omedit-normandie.fr



ambulatoire prescription processus supara professionnelle proactive bilan points médecin but medicamenteux effet hôpital Conciliation sortie use informations médicaments prévenir...

La conciliation... c'est quoi ?

« La conciliation des traitements médicamenteux est un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluriprofessionnelle. Elle prévient ou corrige les erreurs médicamenteuses en favorisant la transmission d'informations complètes et exactes sur les médicaments du patient, entre professionnels de santé aux points de transition que sont l'admission, la sortie et les transferts. »

Elle a pour objectifs de :

- Réduire les erreurs médicamenteuses
- Diminuer le recours à l'hospitalisation
- Permettre une continuité médicamenteuse



Certains établissements de

A l'entrée :

- 1 Enquête sur les médicaments pris à domicile par le patient :
- Entretien avec le patient Contact des professionnels de santé en ville (pharmacien,
- médecin généraliste...) Recherche dans le dossier du patient
- 2 Réalisation du bilan médicamenteux :
- Il s'agit d'une liste exhaustive et complète des médicaments pris par le patient avant l'hospitalisation et identification des éventuelles divergences

avec la prescription en

- 3 Echanges entre la pharmacien et le médecin pour actualiser la prescription :
- Chaque divergence est analysée et discutée (intentionnelle ou non intentionnelle) et la prescription est mise à

A la sortie :

1 - Recherche des informations sur les

- médicaments du patient Reprise du bilan médicamenteux
- d'admission Traitements en cours
- d'hospitalisation Courrier de sortie
- Ordonnance de sortie

2 - Formalisation d'un bilan médicamenteux associé à des informations thérapeutiques :

Elaboration d'une liste exhaustive et complète des médicaments à poursuivre à la sortie avec mention de toutes les modifications réalisées pendant l'hospitalisation

Le hilan médicamenteux est adressé au médecin traitant et au pharmacien d'officine. Il peut être envoyé par le biais d'une messagerie sécurisée. Il est également remis au patient lors d'un entretien et peut être accompagné d'un plan de prise pour faciliter la

3 - Transmission sécurisée

de l'information

compréhension.

chez la personne âgée à l'aide du Bilan Partagé de Médication

des sujets âgés.

validées par la HAS ainsi que sur les outils des participants.

En 2019, l'OMEDIT et les pharmaciens de produits par la Société Savante de Pharma-Normandie, en partenariat avec les univer- cie Clinique (SFPC). Elle est conduite par des sités, l'URPS et le conseil régional de l'ordre pharmaciens officinaux et hospitaliers ayant des pharmaciens et le CHU de Rouen, pro- été formés et pratiquant cette démarche posent aux pharmaciens officinaux et hos- de pharmacie clinique dans leur activité et pitaliers une formation régionale en format constitue un appui dans la mise en œuvre DPC* sur la conduite du Bilan Partagé de Mé- du Bilan partagé de Médication à l'officine. dication et sur l'optimisation thérapeutique A l'issue de la formation, une boîte à outils comprenant les éléments clés pour la pra-Cette formation s'appuie sur des méthodes tique professionnelle sera mise à disposition

Objectifs pédagogiques

- · connaître et comprendre les spécificités de la prise en charge médicamenteuse des patients âgés
- appréhender la méthodologie du bilan partagé de médication à l'officine, le lien avec la conciliation médicamenteuse réalisée en établissement de santé
- être capable de mobiliser ses connaissances et ses compétences au cours de la réalisation du bilan partagé de médication, en prenant en compte les besoins et le contexte de la personne âgée
- · être capable de conduire un bilan partagé de médication avec un patient âgé
- être capable de communiquer aux autres professionnels de santé les propositions d'optimisations thérapeutiques identifiées au cours du bilan partagé de médication

Programme

- Formation cognitive individuelle (3h) Formation à distance à partir d'un module de e-learning proposé par le Société Savante de Pharmacie Clinique
- Formation en présentielle (1 jour) Revue de dossiers et analyse de cas en

Cette formation est adressée aux pharmaciens d'officine et aux pharmaciens hospitaliers qui souhaiteraient s'inscrire avec leur binôme officinal de leur secteur géogra-

Les inscriptions pourront se faire prochainement via les unités de formation continue des universités de Caen et de Rouen.





* Dossier déposé auprès de l'OGDP : Numéros enregistrement DPC (UniCaen et UniRouen), en attente d'agrément

LE BILAN PARTAGÉ DE MÉDICATION POUR UNE MEILLEURE COORDINATION **DES SOINS**



Le bilan partagé de médication se définit d'après la HAS (Haute Autorité de Santé)1 « comme une analyse critique structurée des médicaments du patient par le pharmacien dans l'objectif d'établir un consensus de « partagé » permettant ainsi de marquer un esprit d'adhésion avec le patient.



La littérature² montre que les BPM sont à prodiguer aux patients nécessitant une prise en charge complexe (âge, polypathologie, polymédication). Cette population concerne les personnes de 65 ans et plus en ALD ou de 75 ans et plus, ayant un traitement chronique comprenant au moins 5 principes actifs différents, soit environ 3,9 millions de personnes en France. Le risque iatrogène médicamenteux y est alors accru, en lien avec le vieillissement physiologique des organes, le risque majoré de contre-indications et interactions médicamenteuses mais aussi en raison du recours à de multiples prescripteurs.

LA POLITIQUE DE

Denuis novembre 2017, le RPM apparait

désormais dans le cadre législatif du référentiel de compétence des pharmaciens d'officine, avec une rémunération forfaitaire prévue à partir de 2018 pour l'accompagnement nerconnes âgéesMA Salon la HAS¹ le déploiement du RPM répond à un réel besoin de santé publique, en complément de la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé. pour la prévention des évènements indésirables médicamenteux et de leurs conséquences. Ces BPM sont associés dans d'autres pays² à une réduction de la polymédication, une amélioration de la qualité de vie des patients et également une réduction des coûts

pharmacien avec le patient : le recueil des informations avec le patient- l'analyse des traitements et synthèse au médecin -Il repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluri-



- adapter au mieux la thérapeutique au patient (posologie indication interaction tolérance adhésion au traitement, voie d'administration, galénique, nombre de prises journalières, etc.), en collaboration avec le médecin traitant :
- améliorer la gestion des traitements par le patient, au besoin à l'aide d'un pilulier, un plan de traitement, un agenda ou un carnet de suivi, etc. :
- rechercher systématiquement le besoin d'aide à l'autogestion des médicaments par le patient, et en informer le médecin, le patient, voire son entourage (en accord avec le patient) :
- renforcer la confiance et la qualité de communication patient/ pharmacien/ médecin autour des traitements, en s'appuyant également sur les outils de partage (DMP, MSSanté ; etc.).

1. Avis HAS n°2017.0082/AC/SA3P du 4 octobre 2017, https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/

2. Mémo « bilan partagé de médication » SFPC, décembre 2017, http://sfpc.eu/fr/8-actualites/431-memosfpc-bilan-partage-de-medication.html

3. LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009, https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2009/7/21/2009-879/jo/

4. Décret n° 2011-375 du 5 avril 2011, https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2011/4/5/ETSH1105776D/

5. Arrêté du 28 novembre 2016, https://www.legifrance.gouv.fr/io_pdf.

6. Protocole d'accord UNCAM-Syndicats, avenants n° 11 et n°12 à la convention nationale pharmaceutique des 21/11/2017 et 16/12/2017, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000036711358&dateTexte=&categorieLien=id.

7. Le bilan partagé de médication va dans le sens d'une plus grande coordination des soins. Pr Sylvie Legrain.











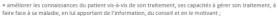






Le BPM comporte 4 étapes formalisées dont 2 entretiens par le l'entretien conseils avec le patient – et le suivi d'observance.

professionnelle7, tout particulièrement avec le médecin, mais aussi l'infirmier à domicile, avec plusieurs objectifs :



application/pdf/201710/ac 2017 0082 cnamts bilan medication cd 2017 10 04 vd.pdf

grande-coordination-des-soins.



GT d'outils d'aide à la Déprescription

Processus et algorithmes par classe pharmacologique d'aide à l'optimisation de la prise en charge thérapeutique

Planification de la **réduction** ou de **l'arrêt** de **médicaments** qui n'ont plus **d'effets positifs, ou qui peuvent être nocifs**. Le but est de **réduire la charge en médicaments ou leurs effets nocifs**, et d'augmenter la qualité de vie.

Sujet âgé: molécules à activité anticholinergique, benzodiazépines (BZD), antihypertenseurs d'action centrale, antidiabétiques oraux, AINS

Toute classe d'âge confondue: Inhibiteurs de la Pompe à Protons (IPP)



Travail en partenariat avec l'OMéDIT Bretagne:

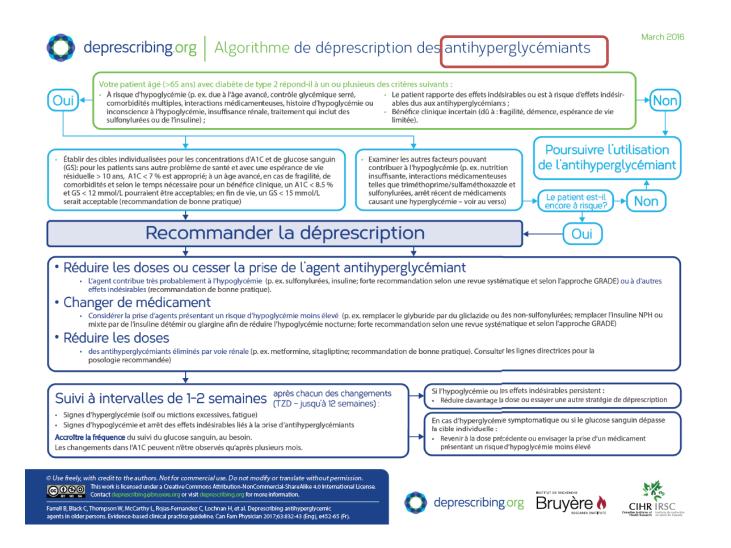
OMéDIT Bretagne: IPP et BZD à demi-vie longue

OMéDIT Normandie: Antidiabétiques oraux



- Rédaction des procédures de déprescription suivant un protocole QQOQCP
- Utilisation et adaptation des algorithmes canadiens du site: deprescribing.org (IPP, antidiabétiques oraux, BZD et composés Z)

GT d'outils d'aide à la Déprescription



Qui	Quoi	Quand	Comment	
	Entretien patient à l'entrée		Conciliation d'entrée Entretien pharmaceutique	
Pharmacien Hospitalier	Analyse de l'ordonnance (niveau 3)			
	Prescription au long cours d'IPP			
Pharmacien / Médecin hospitaliers	Dialogue : réévaluation de la pertinence de l'IPP	Durant I'hospitalisation	Adhésion patient à la deprescription	
Médecin Hospitalier	Modification de la prescription		Protocole deprescribing	deprescribing
Pharmacien / Médecin	Information Patient		Entretien de sortie (Conciliation de sortie, entretien pharmaceutique ou médical)	
hospitaliers	Information MT		Courrier de sortie (Lettre de Ilaison, CR d'hospitalisation, CR conciliation de sortie)	
Médecin traitant	Suivi toutes les 1 à 2 semaines		Consultation patient	
ldéalement :		Domicile		
Pharmacien officinal	Entretien avec le patient		Entretien téléphonique ou à l'officine (bilan partagé de médication ou dialogue pharmaden patient)	

10 propositions pour mieux concrétiser les liens ville hôpital en pharmacie clinique – Congrès APHO de mars 2019 « regards croisés entre pratique hospitalière et officinale »

1. Favoriser l'usage des outils

- → déploiement Messagerie sécurisée (MSS, apicrypt V2)
- → lecture Dossier Pharmaceutique (internes/externes en pharmacie)
- → déploiement DMP (ambulatoire et hospitalier)
- → interopérabilité // conciliation + LAD // DP + LAD rétrocession
- portage DMP / documents pharmaceutiques (rubriques)

Professionnels	Types de document	Dans quelle rubrique ?
Médecin traitant	Volet de synthèse médical	synthèse
Spécialiste	Compte rendu de consultation	Compte rendu
Spécialiste (cancérologie)	Dossier communicant de cancérologie	synthèse
Biologistes	Comptes rendus d'examens	Analyse
Radiologues	Compte rendu d'imagerie médicale	Imagerie
Infirmiers	Dossier de soins infirmiers	Synthèse
Pharmaciens	Bilan de médication Dossier professionnel	Traitement
EHPAD	Dossier de liaison d'urgence	Synthèse
Etablissements	Compte rendus d'hospitalisation (ou lettre de sortie), Comptes rendus de consultation	Compte rendu
Sages-femmes	A définir	
orthophonistes	A définir	
Orthoptistes	A définir	
Masseurs kinésithérapeutes	bilan diagnostic-kinésithérapique	Synthèse

10 propositions pour mieux concrétiser les liens ville hôpital en pharmacie clinique – Congrès APHO de mars 2019 « regards croisés entre pratique hospitalière et officinale »

- 2. Améliorer l'ordonnance de sortie hospitalière
- → Meilleur paramétrage matériel médical / rétrocession / ALD
- → Meilleure identification équipes hospitalières (médicales ET pharmaceutiques)
- 3. Favoriser le portage d'une « carte personnes ressources » type MAIA
- → Par le patient / son DMP



10 propositions

- 4. Poursuivre le déploiement de la conciliation de sortie
- → Modélisation régionale conciliation pour les ES déjà financés (avant juin)
 - suivi des indicateurs commun et allégé
- → + Nouvel AAP conciliation (fin 2019) pour les ES non financés / nouvelles candidatures
- → 44 établissements financés
- → Soutien financier régional à hauteur
 - → 51 euros (entrée+ sortie)



10 propositions

5. Favoriser le déploiement du bilan partagé de médication

- Transmission de la conciliation de sortie
- → Programme de formation DPC
 - Soutien OMEDIT
 - Déploiement régional + local
 - Formateurs hospitaliers + officinaux

6. Favoriser les liens avec les médecins de ville

- → Favoriser la communication des Interventions Pharmaceutiques
 - Faculté de Pharmacie / 6ème année officinale
 - Association des maîtres de stages
 - Partage d'expérience hospitalière
- → Echanges en formation initiale avec la faculté de médecine
 - Collaboration en « Enseignements interprofessionnels » entre les 2 facultés
 - Échanges entre stagiaires étudiants médecins / pharmaciens en soins primaires et secondaires / lien maitres de stage

10 propositions pour mieux concrétiser les liens ville hôpital en pharmacie clinique

- 7. Développer des liens et outils en partenariat ville-hôpital
- → messages/ fiches « info » sont transmis au patient
- messages relayés auprès du patient par le pharmacien
- → points à surveiller par le pharmacien
- 8. Organiser des soirées ville-hôpital régulières
- → « quoi de neuf pharmaceutique » ?
- → « Quoi de neuf pathologies » sur des thématiques portées avec les spécialistes hospitaliers ?
- → COPIL intégrant les soins primaires pour répondre à leurs besoins
- → en lien avec URPS / OMEDIT / Ordres
- 9. Développer des formations / simulations d'apprentissage en partenariat
- **→** Exemple formation DPC OPTIPHARM –BPM sur la région Normandie
- 10. Favoriser les programmes de recherches partagés
- → ex BIMEDOC (CHU Toulouse)

Vers un exercice coordonné de territoire CPTS







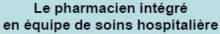


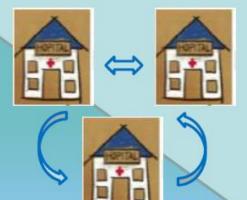
Le pharmacien intégré en équipe de soins de ville



Conciliation médicamenteuse entrée / transfert / sortie Dispensation Intervention pharmaceutique Bilan partagé de médication

Plan Pharmaceutique Personnalisé







CHURN NORMANDE

URPS 10
Phormaciers

Phormaciers

Ordre national
des pharmaciens

Ordre national
des pharmaciens

Ordre national
des pharmaciens

Ordre national
des pharmaciens

collaboration



Vers un exercice coordonné de territoire GHT

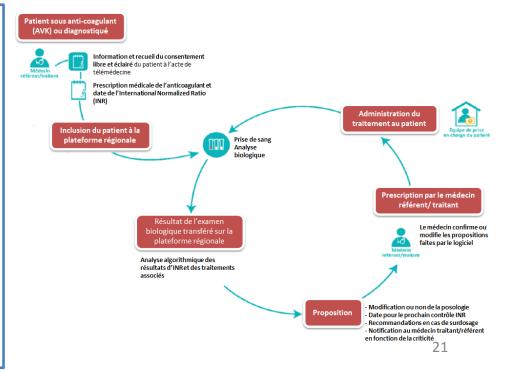
Un groupe de travail normand a initié une expérimentation sur la gestion des patients sous anti-vitamines K (AVK). Ces anticoagulants restent les plus prescrits en Normandie notamment chez le sujet âgé et arrivent au 1er rang des accidents iatrogènes graves évitables avec un surcoût de 4,6 millions d'euros par an pour 2000 séjours pour hémorragies majeures.

- Augmenter la stabilité de l'anticoagulation et l'accompagnement thérapeutique des patients sous AVK
- Diminuer la iatrogénie et les hospitalisations évitables
- Promouvoir une meilleure efficience de la prise en charge

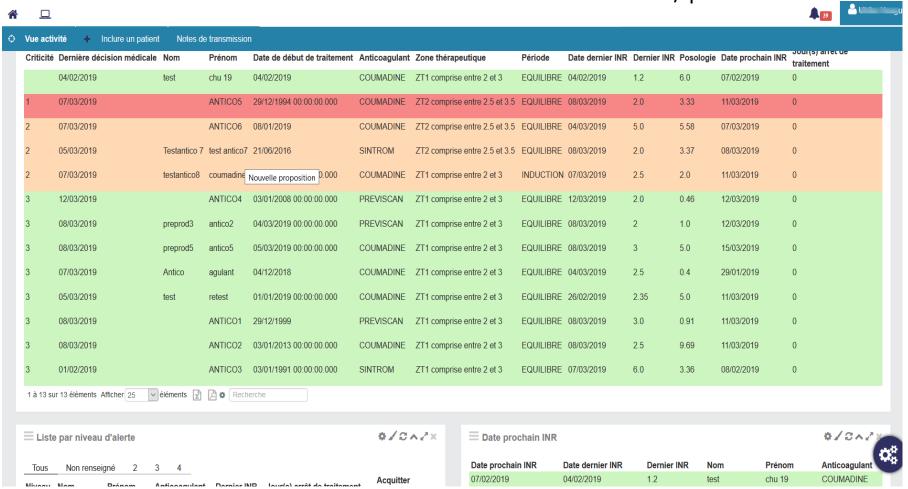
L'outil apporte une aide à la prescription, à l'adaptation posologique, à l'arrêt des AVK et au suivi des patients.

Le critère principal étudié est le temps global passé dans la zone thérapeutique (TTR). Le projet se base sur les résultats obtenus par le CSCTA, présentant un TTR d'environ 72%.

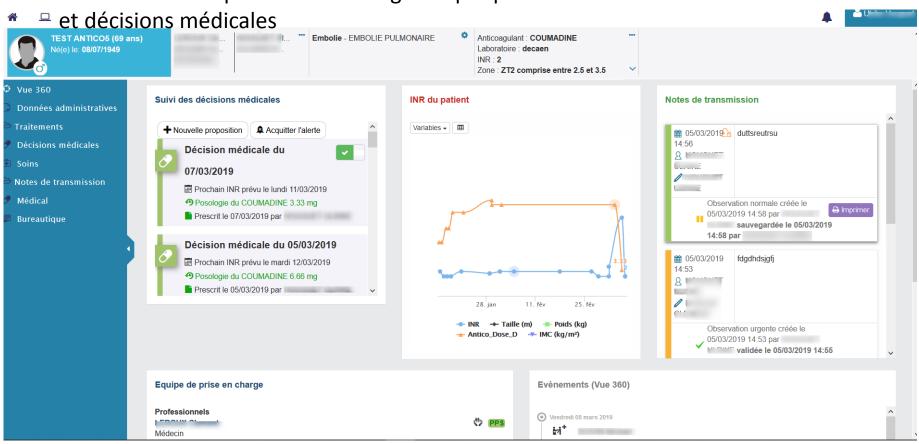
1ère phase de déploiement → 450 patients suivis initialement par le Centre de Suivi et de Conseils des Traitements Anticoagulants (CSCTA). normand'e.eanté Groupement régional d'appui développement de l'esanté Notamment pour le suivi des patients complexes présentant un haut risque de morbidités Equipe opérationnelle régionale Médecins vacataires et Infirmier coordonnateur Etablissement d'Hébergement pour Equipes de soins primaires Personnes Agées dépendantes (EHPAD) Communautés Professionnelles Territoriales de Exercice coordonné de prise en charge des résidents médecin santé, Cabinets de médecins généralistes, Infirmiers coordonnateur et EHPAD libéraux, Pharmacie d'officine, Biologistes



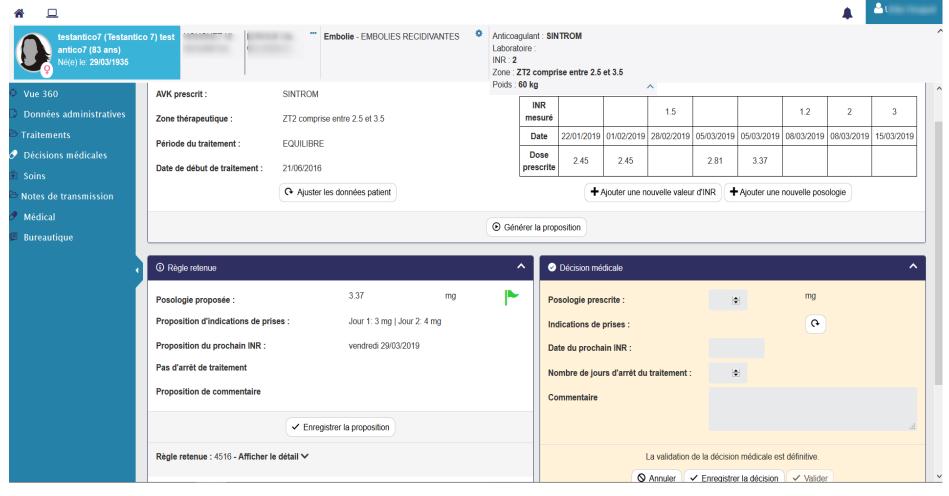
Vue utilisateur « activité » : file active + criticité et alertes / prochains INR

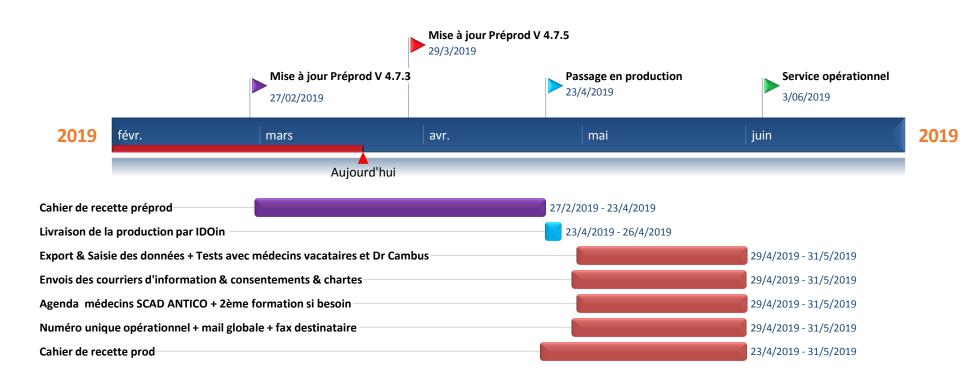


Vue utilisateur « patient » : visuel global par patient avec derniers évènements



Vue utilisateur « patient » : décision médicale





Projet régional de télésurveillance des patients sous chimiothérapies orales et injectables

Dans le cadre du « **comité de pilotage chimiothérapies orales »** - directions, oncologues et hématologues, pharmaciens, infirmiers, directions des services informatiques **des CHU et CLCC**.

4 axes de travail:

- Standardisation d'un modèle de parcours de prise en charge des primo-prescriptions au niveau régional
- Formations des professionnels de santé sur les chimiothérapies orales
- Outils connectés
- Evaluation de l'impact des prises en charge par un programme de recherche

Axe 3 : pré projet régional « SCAD-ONCO » (suivi clinique à domicile en oncologie) dans le cadre de l'appel à projet de la Région « e santé » (lancé en décembre 2018 - fonds FEDER)

URPS médecins, pharmaciens, infirmiers et biologistes, les réseaux de cancérologie avec l'appui du GCS Normand'eSanté.

Repose sur l'identification organisationnelle des parcours de prise en charge et l'harmonisation des pratiques pour le suivi de patients sous chimiothérapie en Normandie (télésurveillance, coordination interprofessionnelle, information des patients et des professionnels dans le cadre du parcours de soins des patients), en s'appuyant sur les outils régionaux Intégration forte et bidirectionnelle avec les outils mis en place dans les établissements : interopérabilité et convergence des données vers l'espace numérique régional de santé.

COPIL **souhaite collaborer sur ce projet, en partenariat** avec les représentants des autres établissements : extension du comité de pilotage + mise en place d'un comité technique et d'un comité scientifique

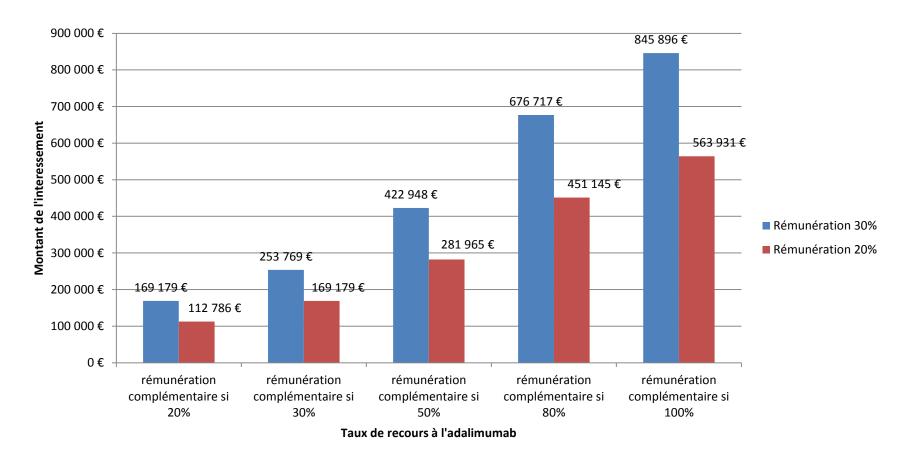
Dispositif d'incitation financière à la prescription hospitalière exécutée en ville des biosimilaires

- Extension à l'adalimumab, de l'expérimentation en cours de l'incitation à la prescription hospitalière de biosimilaire délivré en ville Arrêté du 12 février 2019
- Expérimentation lancée en mars-avril et autorisée jusqu'au 1^{er} octobre 2021
- Economie nette attendue de
 - 6M€ en 2018
 - 12M€ en 2019 et 2020 (groupe étanercept et insuline glargine)
 - 21M€ en 2019 et 2020 (groupe adalimumab)
- Expérimentation financée par le fond d'innovation du système de santé (FISS)
 - Besoin de financement :
 - 2,5M€ en 2018 puis 5M€ en 2019 et 2020 (groupe étanercept et insuline glargine)
 - > 9M€ en 2019, 2020 et 2021 (groupe adalimumab)

Montant de l'intéressement en Normandie en fonction du taux de recours à l'adalimumab

V2019 x R x t2019
Volume de P° x Ecart de prix entre Ref et BioS x Taux de recours

Rémunération R 20%	Rémunération R 30%
28,69 €	43,035€



Expérimentation pour l'incitation à la prescription hospitalière des groupes étanercept et insuline glargine + Adalimumab



Normandie:

- CH Avranches-Granville (anti-TNF et insuline)
- CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil (anti-TNF)
- 3. CHU Rouen (anti-TNF)
- CHU Caen (anti-TNF)



45 (eta + insu) + 40 ES (adal) / national

Normandie:

- CHU Rouen
 (Adalimumab)
- 2. CHU Caen (Adalimumab)
- 3. CH Le Havre (Adalimumab)

Support de sensibilisation PSAD

- Rappel des missions contexte règlementaire
- Focus sur les éléments clés autour
 - des engagements de l'établissement,
 - relations PSAD/patients,
 - relations PSAD/Etablissement de santé,
 - droit des patients,
 - dispositifs médicaux et prestations de santé délivrés,
 - évaluation de la mise en œuvre d'une charte de bonnes pratiques des prestataires et distributeurs de DM
- La **perfusion à domicile**: rappel sur les dispositifs de perfusion existants, formulaires de prescription, réglementation PERFADOM, exemples de facturation (antibiothérapie, **cancérologie**, immunoglobulines), pertinence des prescriptions (antibiothérapie)

Cas pratique : chimiothérapie de 5 FU *PSAD ou HAD?*

- Peut relever d'une HAD à condition que le branchement de la perfusion ait lieu en HAD (domicile) et non préalablement en établissement (séance de chimiothérapie ou au cours d'un séjour avec hébergement ou pose en externe).
- Prise en charge en mode de prise en charge principal MP 05
 « chimiothérapie » pour chaque journée de chimio avec la surveillance
 et les soins annexes éventuels, prises de sang (+ mode de prise en charge
 associé si autres soins concomitants non liés à la chimiothérapie :
 pansements complexes, nutrition parentérale...)
- Groupe Homogène de Tarif) MP 05 =171,89 € / j pour un patient ayant un indice de Karnofsky à 100 %
- Minoration tarifaire de 13 % si l'HAD intervient en EMS type EHPAD.

PERFADOM: Facturation par cure

Cas du patient sortant d'un établissement de santé avec le Diffuseur ou pompe avec réservoir rempli en établissement de santé :

	Diffuseur	SAE (pompe)
Forfait installation	0	Forfait d'installation « remplissage en ES » : Perfadom 3 à 164,86 €
Forfait suivi	à chaque cure : Perfadom 8 à 45,79 €	suivi « pompe » : Perfadom 7 à 100,75 €
Forfait consommable	à chaque cure : Perfadom 10 à 35,72 € (qui comprend le diffuseur, le set de rinçage pour l'IDE à domicile et éventuellement l'aiguille de Huber)	Perfadom 10 à 35,72 € (comprend la poche pour la pompe, le set de rinçage et éventuellement l'aiguille de Huber)
Coût du médicament		
Facturation totale	81,51 euros par cure	1 ^{ère} semaine : 301,33 € (1^{ère} cure) Semaines suivantes : 136,47 / cure